

BETTO SERAGLINI

Jean-Georges BETTO

Associé

Tél. : +33 (0) 1 40 55 38 77

jean-georges.betto@bettoseraglino.com



Jean-Georges Betto est associé du cabinet BETTO SERAGLINI et *Associate member* de Quadrant Chambers. Jean-Georges est spécialisé en arbitrage international. Il bénéficie d'une grande expérience en qualité de conseil dans des dossiers complexes et sensibles dans les secteurs de la défense, de l'énergie, de l'aéronautique civile, de l'ingénierie et de la construction. Jean-Georges est régulièrement nommé en qualité d'arbitre international. Il préside également le fonds de dotation BETTO SERAGLINI for International Justice et le think tank « Cabinets de croissance ». Jean-Georges est expert du Club des Juristes et Membre du Conseil de l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris.

LANGUES

Français, Anglais

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

Depuis 2013	Associé, BETTO SERAGLINI Associate member, Quadrant Chamber
2008-2012	Associé, Hogan Lovells
2004-2007	Associé, Derains & Associés
1995-2004	Collaborateur, Gide Loyrette Nouel, Département arbitrage
1994-1995	Service militaire, Contrôle Général des Armées, Ministère de la défense
1993-1994	Juriste, Shearman & Sterling (Paris), Département Arbitrage

FORMATION

1995	Barreau de Paris
1993	DEA Droit Anglo-Américain des affaires, Université de Paris I (Panthéon-Sorbonne)
1992	DESS, Droit international des affaires, Université de Paris V (Descartes)
1991	Maîtrise de Droit européen et Droit international, Université de Paris II (Panthéon-Assas)

PROFIL

Membre du Conseil de l'Ordre des Avocats aux Barreau de Paris

Expert du Club des Juristes

Président du think tank d'avocats Cabinets de croissance

Président du fonds de dotation betto seraglini for International Justice

Membre du Conseil d'administration de l'Académie internationale du droit de l'arbitrage

Ancien Secrétaire du groupe de travail du Comité français de l'arbitrage sur la réforme du droit français de l'arbitrage

Ancien Président de la Commission arbitrage et construction internationale du Comité français de l'arbitrage

Fondateur des Rencontres de l'arbitrage (club réunissant les praticiens de l'arbitrage international à Paris)

Associate member de l'ICC Institute for International Business Law

Membre de l'*International Council for Commercial Arbitration*

Orateurs dans les conférences organisées par le think tank Défense et Stratégie (récemment : secret défense, le contrat privé du personnel militaire, cybercriminalité)

Orateur dans de nombreuses conférences organisées par la CCI (récemment : arbitrage et droit aéronautique, YAF, PIDA sur le nouveau règlement d'arbitrage)

CLASSEMENTS

Chambers Global 2019 : « Jean-Georges Betto is a 'big figure in the Paris market,' he is noted for his involvement in 'African state-related disputes'. »

Expert Guides 2019 : Classé parmi les meilleurs praticiens français en matière de « Construction & Real Estate »

Legal 500 2019 : Classé parmi les meilleurs spécialistes Afrique : « Private Practice Powerlist : The leading Africa specialists »

Décideurs 2019 :

« Excellent » - Contentieux & Arbitrage - Arbitrage international

50 meilleurs avocats du barreau d'affaires - Décideurs 2018 : « Un nouveau succès pour cet avocat particulièrement discret sur les dossiers qu'il traite. Éthique et positionnement obligent. »

Décideurs 2018 :

« Incontournable » - Afrique - Arbitrage et contentieux internationaux

« Excellent » - Contentieux & Arbitrage - Arbitrage international - Médiation / Afrique - Ressources naturelles et énergies renouvelables

Who's Who Legal France : International Arbitration 2018 : « Jean-Georges Betto stands out as 'a very well-known and successful figure in the market'. He is recognised for his 'excellent work' and vast experience handling proceedings across a wide array of sectors including construction and energy. »

Jeune Afrique : Jean-Georges Betto dans le top 50 2018 des avocats d'affaires en Afrique

Chambers Global 2018 : Jean Georges Betto is « a very strategic thinker ».

Best Lawyers 2018 : Avocat de l'année en arbitrage international à Paris

Who's Who Legal France : International Arbitration 2017 : « Jean-Georges Betto handles both domestic and international disputes. He has notable depth of expertise in construction cases, and additional experience in defence and construction matters. »

Chambers Global 2017 : « Jean-Georges Betto is 'very well known'. »

Who's Who Legal 2016 : « Jean-Georges Betto is 'highly in-demand' due to his impressive depth of knowledge and expertise in a number of fields ranging from defence to the industrial and energy sectors. Sources laud his 'dynamic and personable manner' and his 'impressive record in difficult cases'. »

Legal 500 EMEA 2016 : « Jean-Georges has 'great knowledge of the defence and aviation areas'. »

Legal 500 EMEA 2015 : « Jean-Georges Betto is 'a master tactician with an unparalleled eye for finding the points that really matter'. »

Who's Who Legal 2015 : « Jean-Georges Betto has expertise in the defence, aviation, engineering and construction, energy and reinsurance sectors and serves as counsel and arbitrator. »

Chambers Global 2015 : « His experience covers complex and sensitive disputes in sectors such as construction, engineering and defence. »

Magazine Décideurs 2014 : Classé dans les 50 avocats d'affaires parmi les meilleurs

Legal 500 Paris 2014 : « Jean-Georges Betto possède une réputation d'excellence méritée. »

Chambers 2014 : « Sources describe him as «a very talented lawyer.» He has particular expertise in construction, defence and aviation disputes. »

Legal 500 2014 : « 'always provides laser-sharp analyses', and is 'a brilliant tactician, shrewd advocate and engaging personae'. »

Legal 500 EMEA 2013 : « Avec d'excellent résultats, il est apprécié pour son « très bon sens du relationnel ». »

Chambers 2013 : « Son dynamisme continue d'impressionner les commentateurs, dont l'un affirme : 'Il est jeune et solide, je suis régulièrement impressionné par lui'. »

Chambers, 2012 : « Sources are united in their praise for 'charming, tenacious and 100% committed' international arbitration expert Jean-Georges Betto. He is especially well known for his work in the defence, energy, construction and insurance sectors. »

Legal 500, 2012 : « [...] 'often acting on the winning side'. [...] Jean-Georges Betto, a creative, dynamic and cool-minded lawyer, recommended for difficult cases [...]. »

Chambers, 2011 : « Jean-Georges Betto is leader of the arbitration team and earns high praise for his wide ranging practice. Sources note his particular skill in energy, construction and military procurement. »

Legal 500, 2011 : « [...] a 'very dynamic' practice, the firm gaining new high-profile clients in 2010. The 10 lawyer team is led by the 'very combative' Jean-Georges Betto, who is 'well-versed in the defence sector' [...]. The firm runs an active ICC practice, advising key clients in the defence, aerospace and energy sectors. »

Chambers, 2010 : « Jean-Georges Betto wins praise for his excellent communication skills and deep involvement on his files. He focuses on international arbitration and is well regarded for his expertise in oil and gas, military procurement and reinsurance. »

Legal 500, 2010 : « Jean-Georges Betto [...] has done an impressive job so far in developing the practice, rapidly gaining high-profile clients in the defence sector. »

EXPÉRIENCE

Arbitrage TBI relatif à l'expropriation d'un investisseur occidental en Europe de l'Est dans divers secteurs industriels et dans l'immobilier.

(12 milliards de dollars, CNUDCI/TBI, siège à Madrid, procédure en langue anglaise)

Rupture d'un partenariat public-privé dans le secteur minier en Afrique de l'Ouest.

(4 milliards de dollars, droit civil, CCI La Haye, procédure en langue française)

Révision d'un forfait dans un contrat EPC dans le domaine de l'ingénierie et de la construction.

(1,4 milliard de dollars, droit qatari, CCI Paris, procédure en langue anglaise)

Rupture d'un contrat de fourniture dans le domaine de la défense.

(1,3 milliard d'euros, droit français, CCI Paris, procédure en langue anglaise)

Rupture d'un accord de coopération dans le domaine de la défense.
(1,2 milliard d'euros, droit français, CCI Paris, procédure en langue française)

Rupture d'un contrat d'exploitation et de partage de production pétrolière.
(1 milliard de dollars, droit civil, CCI Paris, procédure en langue française)

Représentation d'une société africaine dans un arbitrage CIRDI contre la République du Sénégal concernant deux contrats de recherche et de partage de production dans le secteur pétrolier (Affaire CIRDI ARB/18/24).
(400 millions d'euros, droit sénégalais, ICSID, procédure en langue anglaise)

Rupture d'un accord de joint-venture dans le domaine de la défense.
(180 millions de dollars, droit suisse, CCI Genève, procédure en langue anglaise)

Rupture d'un contrat EPC dans le domaine de l'ingénierie et de la construction.
(150 millions d'euros, droit français, CCI Lausanne, procédure en langue française)

Rupture d'un accord de coopération dans le domaine de la défense.
(105 millions d'euros, droit français, CCI Bruxelles, procédure en langue anglaise)

Rupture d'un contrat de sous-traitance EPC dans le domaine de l'ingénierie et de la construction.
(80 millions d'euros, droit d'Abu Dhabi, CCI Genève, procédure en langue anglaise)

Rupture d'un contrat de fourniture dans le domaine de la défense.
(40 millions dollars, droit français, CCI Paris, procédure en langue anglaise)

Rupture d'un contrat de fourniture dans le domaine de la défense.
(40 millions d'euros, droit Singapourien, CCI Paris, procédure en langue anglaise)

Rupture d'un contrat de fourniture dans le domaine de la défense.
(40 millions d'euros, droit anglais, CCI Paris, procédure en langue anglaise)

Retards dans la construction d'infrastructures dans le domaine de l'énergie.
(30 millions d'euros, droit algérien, CCI Paris, procédure en langue française)

Représentation d'un grand groupe aéronautique dans un différend relatif à un contrat de licence.
(25 millions d'euros, droit français, procédure ad hoc, procédure en langue anglaise)

Résiliation d'un contrat de bail commercial dans le secteur de la grande distribution.
(19 millions d'euros, droit grec, CCI Athènes, procédure en langue anglaise)

Rupture d'un contrat de management dans le domaine de l'hôtellerie.
(18 millions d'euros, droit anglais, CCI Genève, procédure en langue anglaise)

Rupture d'un contrat de fourniture dans le domaine de l'aéronautique.
(15 millions de dollars, droit anglais, CCI Genève, procédure en langue anglaise)

Rupture d'un contrat de management international dans le domaine de l'hôtellerie.
(13 millions d'euros, droit tunisien, CCI Tunis, procédure en langue française)

Rupture d'un contrat de bail commercial dans le domaine de l'hôtellerie.
(12 millions d'euros, droit OHADA, CCI Paris, procédure en langue française)

Rupture d'un contrat d'agence dans le domaine de la défense.
(8 millions de dollars, droit français, CCI Genève, procédure en langue française)

Rupture d'un accord de coopération dans le domaine de l'aéronautique.
(5 millions de dollars, droit américain, CCI Genève, procédure en langue anglaise)

Représentation d'une société suédoise du secteur de l'industrie de la défense dans un différend relatif à la résiliation d'un contrat de représentation pour la vente de matériel militaire.
(3 millions d'euros, droit français, CCI Paris, langue française)

PUBLICATIONS

« La réforme du droit français de l'arbitrage », *Option Finance*, 21 février 2011, n°1113, p.21.

« La Cour de cassation précise les critères permettant de qualifier une sentence arbitrale », *Option Finance*, 3 octobre 2011, n°1142, p.29.

« Prorogation, estoppel et renonciation : variations sur le délai d'arbitrage en droit de l'arbitrage interne », note sous Cass. civ. 1ère, 22 septembre 2010 et CA Paris, 1ère Ch. C., 19 novembre 2009, *Rev. arb.* 2011, 152 (avec A. Reynaud).

« Le nouveau règlement d'arbitrage de la CNUDCI », *Option Droit & Affaires*, 8 décembre 2010 (avec A. Job).

« Validité de l'engagement d'une société à l'arbitrage », note sous Cass. civ. 1ère, 8 juillet 2009, *Il Diritto Marittimo*, I-2011 (avec A. Job).

« Affaire Inserm : le tribunal des conflits crée un nouveau régime pour le contentieux post-arbitral relatif aux contrats administratifs internationaux », *Droit & Affaires*, 8 septembre 2010 (avec A. Job).

« Le tiers évaluateur : arbitre ou mandataire? », note sous Cass. com. 16 février 2010, *Droit & Affaires*, 2 juin 2010 (avec A. Job).

« Enfin la définition de l'estoppel en droit français », *Droit & Affaires*, 1 avril 2010 (avec A. Job).

« Le livre vert de la Commission européenne, une menace pour l'arbitrage en Europe? », *Droit & Affaires*, 7 octobre 2009 (avec L. Gouiffès).

« Opinion dissidente et secret du délibéré arbitral », note sous CA Paris, 9 octobre 2008, *Rev. arb.* 2009, 352 (avec A. Canivet).

« *Arbitration draws lessons from recent blows : ICC techniques on controlling times and costs* », *Practical Law Company*, Volume 2: arbitration, 2008-2009.

« Pour la consécration de la notion de sentence arbitrale provisoire en droit français de l'arbitrage international », *III Cahiers de l'arbitrage* 8 (2006).

« *Parties' contribution to the arbitral award : submission of a synopsis of the award* », (1) *Stockholm Int'l, Rev. arb.* 2006, 65.

« *International Arbitration : New Trends* », 2006 *Int'l Bus. L. J.* 371 (avec J. Fry, M. Henry, E. Kleiman, et P. Pinsolle).

« La sentence condamnant à relever et garantir constitue un titre exécutoire », note sous Cass. Civ. 2ème, 8 juillet 2004, *Rev. arb.* 2006, 99.

« Simplifier et actualiser l'arbitrage international », *Les Echos*, 20 février 2006, p.15

« L'obligation pour l'arbitre de statuer en équité : principe et sanction », *Rev. arb.* 2004, 907.

« *International Arbitration and Defense Secret* », 2004 *Int'l Bus. L. J.* 827.

Chronique de jurisprudence française, obs. sous Cass. Civ. 2e, 10 juillet 2003 et Paris, 1ère Ch. C, 28 novembre 2002 et 27 mai 2003, *Rev. arb.* 2003,1359.

« *International Arbitration and Projects Finance: the viewpoint of practitioners* », 2003 Int'l Bus. L. J. 831.

« Expiration du délai d'arbitrage : la jurisprudence sur la prorogation tacite n'est-elle pas dans une impasse ? », note sous Cass. Civ., 2ème, 8 mars, 18 octobre 2001 et 4 avril 2002 et Paris, 1ère Ch. C, 17 janvier 2002, Rev. arb. 2002, 899.

« Respect du contradictoire et mesure d'instruction conduite personnellement par l'arbitre », note sous Cass. Civ. 2ème, 25 mars et 30 septembre 1999, Rev. arb. 2000, 267.

« Le respect du principe de la contradiction : renforcement du contrôle ? », note sous Cass.Civ 2ème, 10 novembre 1998, Rev. arb. 1998, 680.

International Arbitration Award Digest, 2002 Int'l Bus. L. J. 843; 2002 Int'l Bus. L. J. 111; 2001 Int'l Bus. L. J. 648; 2001 Int'l Bus. L. J. 234; 2000 Int'l Bus. L. J. 1040.

« Sous-traitances internationales : comment écarter la loi française de 1975 », 1999 Int'l Bus. L. J. 411.